

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL</p>	<p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>
--	--	---

## **Feuille de route conjointe sur l'enseignement français à l'étranger à l'issue de la deuxième réunion interministérielle (23 novembre 2016).**

À l'heure où l'éducation est un enjeu central de développement pour tous les pays, nous réaffirmons l'importance stratégique de l'enseignement français à l'étranger. Placé au service de l'influence et de l'attractivité internationale de notre pays, ce dispositif fait partie intégrante de la coopération éducative de la France et apporte une contribution essentielle à la diffusion de la francophonie dans le monde.

Au centre de cette politique publique, le réseau des lycées d'enseignement français, fort de 495 établissements, est piloté par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en lien avec les partenaires associatifs, au premier rang desquels la Mission laïque française.

Deux défis nous sont lancés : maintenir l'excellence pédagogique et l'attractivité de nos établissements à l'étranger dans un environnement international concurrentiel ; répondre à la demande croissante d'éducation « à la française » au-delà des capacités d'accueil de notre réseau.

Afin de relever ces défis, nous nous engageons à renforcer encore la qualité de l'enseignement dans les lycées d'enseignement français à l'étranger et nous nous appuyons pour ce faire sur les initiatives déjà mises en œuvre depuis la réunion interministérielle du 20 novembre 2014 :

- le pilotage politique du réseau par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international a été renforcé en lien étroit avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ceci s'est traduit par la définition de priorités géographiques et de modalités d'intervention et a abouti d'ores et déjà à une meilleure allocation des moyens humains et financiers ;
- le réseau des lycées français a ainsi connu une croissance maîtrisée qui s'appuie en particulier sur le dynamisme d'établissements partenaires financièrement autonomes ;
- les dispositifs locaux, complémentaires des lycées français, ont crû fortement comme l'illustre le développement du réseau d'excellence bilingue francophone « LabelFrancÉducation » ;
- l'excellence pédagogique de notre offre d'enseignement a été consolidée grâce à une coopération fructueuse entre nos administrations et l'agence pour l'enseignement français à l'étranger et la mise en place de nouveaux outils.

Aujourd'hui, afin d'aller plus loin et de rendre encore plus attractive notre offre éducative internationale, nous souhaitons :

- promouvoir une politique ambitieuse et novatrice de formation des personnels titulaires et non titulaires du ministère de l'Éducation nationale, qui contribuent à diffuser l'éducation « à la française » dans le monde. En lien avec les évolutions nationales et internationales en matière de formation, il s'agit de construire une culture commune et de favoriser l'acquisition et l'approfondissement des compétences tout au long de la carrière, enjeux fondamentaux pour le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
- mettre en œuvre une gestion de la ressource humaine efficace qui permette d'anticiper les besoins du réseau et qui soit soucieuse des contraintes liées à l'expatriation et au retour en France, dans le cadre d'un parcours de carrière ;
- répondre aux évolutions des besoins de nos communautés expatriées, de nos entreprises mais également aux demandes locales d'éducation « à la française », par la définition de stratégies éducatives pluriannuelles et régionales ;
- inciter davantage les étudiants étrangers qui ont fait le choix d'une éducation dans nos établissements ou dans les filières francophones à s'orienter vers l'enseignement supérieur et la recherche en France : en tirant parti du processus d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur par des partenariats innovants ; en mobilisant encore davantage les réseaux d'anciens élèves ; en faisant mieux connaître nos certifications, diplômes et parcours scolaires et universitaires ;
- développer la place des filières francophones dans les systèmes éducatifs des pays partenaires, en prenant appui sur les lycées d'enseignement français et les programmes de mobilité enseignante, pour qu'ils soient des relais à part entière de notre coopération éducative.

Afin de rendre l'éducation française accessible au plus grand nombre et de promouvoir l'offre éducative française et la francophonie, nous lançons aujourd'hui conjointement le projet d'une école française numérique à l'étranger, qui a pour ambition de faire de la France une référence mondiale en matière de services éducatifs innovants. Une plateforme en ligne sera lancée fin 2017 et sera accessible aux élèves, aux enseignants et aux apprenants partout dans le monde.